

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 23 février 2016

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Brigitte GRENIER, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Michaëlle LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON

Excusés (avec procurations) : Cyril CHAPEL, Nadine DRUESNE, Aline GAUDET, Angélique PLAQUIN, Thierry THÉBERT

Information au conseil : l'agenda d'accessibilité programmée de la ville est retoqué

Lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur le Maire avait présenté l'agenda d'accessibilité programmée de la ville du Cateau-Cambrésis. Ce document détaille pour l'ensemble des bâtiments communaux les travaux et aménagements à réaliser en matière de mise en accessibilité. Le montant estimatif global de l'ensemble des travaux et aménagements

s'élevant à plus de 960 000 €, la ville proposait un plan pluriannuel d'intervention sur 9 ans. Mais la demande d'étalement des dépenses a été refusée au motif que la commune ne présente pas une situation budgétaire et financière délicate. Malgré cette décision, les élus ont réaffirmé la volonté de la ville à réaliser ces travaux d'accessibilité.

Débat d'Orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet au conseil municipal de dresser le bilan financier de l'année écoulée, de discuter des orientations budgétaires à venir et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune. Le DOB prend en compte les capacités d'investissements de la ville et les contraintes exogènes (baisse des dotations, transferts de compétences...)

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et ne donne pas lieu à un vote.

Un contexte macro-économique peu favorable

- ▶ Les collectivités locales doivent contribuer au redressement des finances publiques à hauteur de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017 (soit une diminution des dotations forfaitaires de plus de 3,5 milliards d'euros par an). Notons que malgré ces efforts, qui certes a permis la baisse de l'endettement des collectivités locales, le poids de la dette publique (notamment de l'État) continue d'augmenter.
- ▶ Les prévisions de croissance sont très faibles : +0,8 points en 2016.
- ▶ L'analyse de la loi de finance 2016 confirme :

- le report de la réforme de la DGF (dotation forfaitaire) à 2017 et donc la reconduction de la contribution au redressement des comptes publics.
- la progression des crédits de dotations de péréquation (sans pour autant compenser la baisse des dotations forfaitaires)
- l'élargissement de l'assiette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- la revalorisation des bases d'imposition (+ 1%)
- la diminution de la cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) (-0,1%)

L'étude du compte administratif 2015 laisse apparaître une gestion saine

► Dans la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 3 638 542,55 € et les recettes à 2 497 417,01€. Soit un déficit de - 1 141 125,54 €.

► Dans la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 6 524 389,04 € et les recettes à 8 133 720,66 €. Soit un excédent de 1 609 331,02 €.

► **Au final l'excédent disponible pour le Budget Primitif 2016 s'élève à 3 211 737,75 €** [excédent reporté en 2015 (3 437 931,73 €) + excédent de fonctionnement 2015 (1 609 331,02 €) - déficit reporté en 2015 (- 694 399,46 €) - déficit d'investissement 2015 (- 1 141 125,54 €)]

L'analyse du compte administratif démontre :

- la diminution des charges à caractère général (eau, gaz, électricité,...) : -118 111 € entre 2014 et 2015

- la maîtrise des charges de personnel

- la diminution des autres charges de gestion

courante, notamment du fait de la disparition des dispositifs de la Politique de la Ville (Contrat Urbain de Cohésion Sociale et Dispositif de Réussite Educative)

► Les plans d'économies successifs portent leurs fruits même si leur effet n'est pas toujours immédiat. De fait, l'effort de rationalisation doit se poursuivre voire même s'amplifier pour conserver de bonnes marges de manoeuvre permettant de continuer à investir.

Budget primitif 2016 : concilier ambition et prudence

► La loi de finances 2016 confirme :

- un nouveau recul de la dotation forfaitaire (DGF) de - 145 331 €

- une faible progression des autres dotations de prérepartition qui ne compensent pas la baisse de la DGF

Taux d'imposition

En regard des éléments énoncés lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les taux d'imposition. Il est proposé de maintenir les taux de 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 24,87%
- Taxe sur le foncier bâti : 23,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 62,39%

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

► La commune poursuit son désendettement.

Deux sorties d'annuité sont à noter, en 2016 et en 2018 : il s'agit d'une sortie d'emprunt concernant les travaux du théâtre municipal.

Cette situation plutôt rassurante, au regard des communes de même strate, permet d'envisager un recours à l'emprunt pour financer la construction de la nouvelle école Langevin (montant estimatif des travaux 3 millions d'euros HT).

► Monsieur le Maire a dévoilé le plan pluriannuel des investissements pour les années 2016-2020.

Certains travaux sont obligatoires : la mise en accessibilité des bâtiments communaux (962 000 €). D'autres relèvent d'une volonté politique : Construction d'une nouvelle école Langevin (3 500 000 €) - Couverture du Palais des Sports (810 000 €) - Aménagement d'une médiathèque (2 571 000 €) - Riot de Tupigny (330 000 €) - Aménagement de chemins de randonnées sur les anciennes voies ferrées (120 000 €) - Création de deux courts de tennis (150 000 €).

D'autres encore ne pourront être envisagés que sous réserve de subventions : Réfection du Beffroi de l'Hôtel de Ville (1 000 000 €) - Création d'un terrain synthétique de football (600 000 €) - Etudes et travaux pour la revitalisation du centre ville (1 100 000€).

► Au cours du débat les élus ont réaffirmé leur volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite poursuivre une politique d'investissement soutenu, à la hauteur de ses capacités financières, tout en protégeant sa capacité d'autofinancement.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement doit également être maintenu pour compenser la baisse des recettes (diminution continue de la dotation forfaitaire : - 145 000 € à nouveau en 2016)

Les services de la ville sont invités à trouver de nouvelles pistes d'économies.

Création d'un tarif d'utilisation du stand de tir

La ville du Cateau-Cambrésis a signé une convention avec la Gendarmerie pour la mise à disposition du stand de tir de 25 mètres du Palais des Sports.

Cette convention définit les heures, les conditions d'utilisation, le types d'armes et les munitions utilisées, les consignes et règles de sécurité ainsi que les conditions financières.

Le Conseil municipal a fixé un tarif de 60€ la séance.

Vote : unanimité

Modification de la convention de location et des tarifs du Théâtre René Ledieu pour les particuliers

Monsieur Jean-Claude Legrand, maire-adjoint chargé des fêtes et cérémonies, rappelle que trois salles peuvent être louées par les particuliers : la salle Jean Havrez, la salle Jules Mériaux et le Théâtre municipal René Ledieu.

Il souligne par ailleurs que si les deux premières salles sont mises en location par le biais d'un forfait week-end (qui permet aux locataires d'en disposer du vendredi soir au lundi matin), le théâtre fait l'objet d'une location à la journée qui dans les faits n'est jamais respectée.

Afin de rectifier cette situation, il est donc proposé d'instaurer un forfait week-end pour la location du théâtre aux particuliers uniquement (du vendredi 14h au lundi 10h comme pour les autres salles).

Le tarif pour les associations locales reste inchangé (location à la journée).

Quant aux particuliers, il est rappelé que la réservation n'est effective qu'après versement des arrhes et remise d'une attestation d'assurance couvrant la durée de la location.

Tarifs 2016 Location du Théâtre René Ledieu								
Type de location		Types de locaux loués		Nature de la manifestation	Tarif sans chauffage	Tarif avec chauffage	Tarif sans chauffage	Tarif avec chauffage
1 journée du lundi 10h au vendredi 14h	Particuliers	Toilettes, sas d'entrée, grande salle rez de chaussée avec scène et buvette (avec verrerie)		Manifestations familiales	303 €	384 €	455 €	575 €
		Cuisine et forfait vaisselle (assiettes, tasses...)			76 €	76 €	117 €	117 €
		Foyer (1 ^{er} étage avec verrerie)			152 €	182 €	233 €	283 €
Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 10h	Particuliers	Toilettes, sas d'entrée, grande salle rez de chaussée avec scène et buvette (avec verrerie)		Manifestations familiales	400 €	481 €	600 €	720 €
		Cuisine et forfait vaisselle (assiettes, tasses...)			76 €	76 €	117 €	117 €
		Foyer (1 ^{er} étage avec verrerie)			152 €	182 €	233 €	283 €
		Loges		Occupations avec spectacles	32 €	32 €	47 €	47 €
		Cabine scénique		Tout types de manifestations	39 € de l'heure	39 € de l'heure	58 € de l'heure	58 € de l'heure

Vote : 23 voix pour - 5 voix contre - 1 abstention

Validation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Vallée de la Selle

Un arrêté préfectoral en date du 11/08/2014, prescrit l'élaboration d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Vallée de la Selle pour 22 communes, dont Le Cateau-Cambrésis.

Ce projet a été élaboré en étroite collaboration avec les différentes collectivités concernées, dans le cadre de comités techniques et de comités de concertation.

Le dossier du projet de PPRI est consultable aux Services

techniques et un site dédié a été mis en ligne (www.ppri-selle.fr).

Conformément au Code de l'Environnement, le projet de PPRI doit être soumis aux consultations officielles pour une durée de 2 mois. Il sera ensuite soumis à enquête publique.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider toutes les pièces de ce dossier.

Vote : unanimité

Dénomination des locaux de l'Amicale Laïque

Les écoles municipales de musique et de dessin emménagent actuellement dans les locaux de l'Amicale laïque, rue de la Digue. Après discussion, le conseil municipal décide de dénommer ce bâtiment « Espace des Arts ».

Monsieur le Maire souligne que la salle indépendante, à l'entrée, qui sera proposée aux associations, continuera à porter le nom de « Foyer Degrémont ». L'école de dessin conservera le nom « Devaux-Carliet » et l'école de musique se nommera « Camille Saint-Saëns ».

Vote : 24 voix pour - 5 voix contre

Motion contre la fermeture annoncée d'une classe à l'école Langevin

Le conseil municipal a manifesté sa colère face à l'annonce de la fermeture d'une classe au sein du groupe scolaire Langevin.

Une motion a été adoptée : « Trois ! C'est la différence d'élèves à la rentrée scolaire 2016 par rapport à la rentrée scolaire 2015 au groupe scolaire Langevin. Trois élèves en moins et une classe disparaît.

139 élèves, 7 classes, nous passons sous la barre fatidique des 20 élèves par classe.

Ce seuil fatidique atteint, la suppression d'un poste d'enseignant est annoncée. Certes les chiffres sont là, mais doit-on appliquer de simples règles de calcul pour l'avenir de nos enfants ?

Le ministère de l'Éducation nationale a engagé la refondation de l'école de la République qui

visé à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous.

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation.

Cette loi a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Garantir l'égalité des chances pour tous nos enfants.

Fermer une classe va-t-il permettre à nos enfants de bénéficier de cette égalité des chances ?

Nous avons déjà perdu la Politique de la Ville et par ce fait, nous avons perdu le financement de notre DRE (Dispositif de Réussite Educative). Nous sommes en Réseau d'Education Prioritaire (REP), est-ce la prochaine barrière qui va tomber ?

Les voyants sociaux de la Ville

ne sont pas au vert, l'Éducation nationale ne peut l'ignorer et doit prendre en compte les caractéristiques de notre commune.

La ville croit et va continuer à croire en sa jeunesse, en son avenir.

Comme prévue, nous allons reconstruire un nouveau groupe scolaire Langevin, là même où l'Etat veut fermer une classe.

Nous vous demandons de croire en l'avenir de notre jeunesse, de préserver son droit à l'égalité des chances.

Nous vous demandons de nous aider à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous.

Nous vous demandons de ne pas fermer de classe au sein du groupe scolaire Langevin »

Vote : unanimité

Questions diverses

Dénomination du Béguinage : Monsieur le Maire a été sollicité par la société Partenord pour la dénomination du béguinage en cours de construction au quartier du Maroc. Le conseil municipal propose « Résidence Les Charmilles ». En effet, parmi les arbres plantés sur ce site, il y aura des Charmes.

Vote : unanimité

Dénomination de l'ensemble immobilier de la rue de Fesmy et de la rue de Vendelgies : La société PBR Promotion immobilière lance la construction d'un ensemble immobilier de 48 logements rue de Fesmy et rue de Vendelgies (sur le site des anciens terrains de tennis et boulodrome). Le conseil municipal propose de dénommer cet ensemble « Résidence Città di Cave », en hommage au jumelage avec la ville italienne.

Le Cateau-Cambrésis a en effet déjà une Résidence Wielsbeke et une Résidence Westerburg, en l'honneur des villes jumelles.

Vote : unanimité

Mission complémentaire pour la conservation des archives : Le conseil municipal a validé le principe d'une mission complémentaire confiée à Madame Pasquet, pour trier et classer les archives communales de la bibliothèque. Cette mission (2 390 €) est subventionnée à hauteur de 50% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Vote : unanimité

Demande de subventions au titre du fonds de soutien en faveur de l'investissement des collectivités :

La ville du Cateau-Cambrésis sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien en faveur de l'investissement des collectivités. Les projets (à déposer avant le 4 mars, mais circulaire préfectorale reçue le 23 février) devant être matures (c'est-à-dire les études terminées, les travaux prêts à être lancés), Monsieur le Maire suggère de solliciter cette subvention pour la réfection du Beffroi, à hauteur de 40%.

Monsieur le Maire souligne qu'il a déjà obtenu un accord écrit de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour une subvention à hauteur de 40% du montant des travaux, pour la réfection de l'Hôtel de Ville. Ainsi, la part à charge pour la ville serait de 20%.

Par ailleurs, Monsieur le Maire envisage également de déposer d'autres projets, notamment celui de la réfection des toitures du Palais des Sports.

Vote : unanimité

